

ne pouvons permettre qu'on en demande le rappel. A une telle prétention, il fallait donc opposer une réfutation solennelle.

C'est ce que viennent de faire les cinq cardinaux de France dans un acte, mûrement étudié et présenté d'abord à l'approbation du Souverain Pontife. Cet admirable document est un véritable programme des justes revendications des catholiques français, et leur trace avec une minutieuse précision la ligne de conduite à suivre. S'ils refusent de l'accepter, si l'union, sans laquelle toute lutte est impossible, ne s'opère pas avant peu, on pourra dire d'eux comme des Juifs : " Ce peuple a la tête dure." En effet, les prophètes ne lui ont pas fait défaut : Après le cardinal Lavignerie est venu le cardinal Rampolla, et après ce dernier les cardinaux français, dont nous allons résumer le manifeste.

" Il nous appartient, disent ces Eminentissimes Cardinaux, de donner aux catholiques, dans les circonstances actuelles, une direction de pensée et de conduite, en leur montrant dans le passé l'origine du mal, dans le présent les devoirs qu'il nous crée.

" Avant toutes choses, nous déclarons, une fois de plus, conformément aux enseignements du Saint-Siège et à la tradition catholique, que nous ne faisons aucune opposition à la forme de gouvernement que la France s'est donnée. Nous croyons que le pays a besoin de stabilité gouvernementale et de liberté religieuse.

" Si nous élevons la voix, c'est pour demander que les sectes antichrétiennes n'aient pas la prétention d'identifier avec elles le gouvernement républicain, et de faire d'un ensemble de lois antireligieuses la constitution essentielle de la République."

Puis, après ce court préambule, ils démontrent :

1° Que l'athéisme pratique est devenu la règle d'action de tout ce qui porte en France un titre officiel.

2° Qu'on menace les catholiques d'appliquer avec rigueur les articles organiques qui faussent le Concordat.

3° Qu'après avoir expulsé les religieux au mépris de tout droit, on cherche maintenant à ruiner toutes les communautés religieuses par l'établissement de taxes fiscales absolument injustes.

4° Que l'enseignement public est devenu la violation la plus intolérable des droits des pères de famille sur leurs enfants.

5° Que les aumôniers militaires ont été supprimés précisément à l'heure où le service militaire est obligatoire pour tous les Français et qu'on a gravement compromis le recrutement du clergé par l'enrôlement des séminaristes.

6° Que par la loi du divorce, on a voulu porter atteinte au ca-